

**CONSEIL CONGOLAIS
DES CHARGEURS**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DIRECTION GENERALE

☐. 741
☎. (242) 94 99 46
☎. (242) 94 99 53
Pointe-Noire



N° _____ /CCC/DG/DTOT/4

NOTE D'INFORMATION
AUX
CHARGEURS IMPORTATEURS, EXPEDITEURS
TRANSITAIRES, CONSIGNATAIRES
ET COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORT

Le Directeur Général du Conseil Congolais des Chargeurs porte à la connaissance des importateurs, transitaires, consignataires et commissionnaires de transport que les tarifs applicables par les mandataires du Conseil Congolais des Chargeurs dans les différents ports étrangers pour la souscription du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons (BESC) sont dorénavant exprimés en euro et se présentent ainsi qu'il suit :

Afrique et Europe

Vrac et Conventionnel	= 75 EUR / BL
Conteneur par tranche de 5 teus	= 55 EUR / BL
Véhicule par tranche de 10	= 55 EUR / BL

Asie, Amérique et le reste du monde

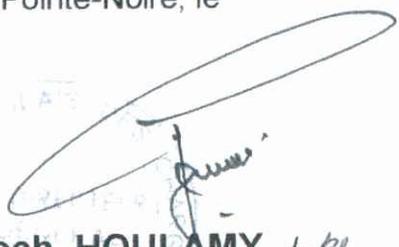
Vrac et Conventionnel	= 100 EUR / BL
Conteneur par tranche de 5 teus	= 100 EUR / BL
Véhicule par tranche de 10	= 100 EUR / BL

Fait à Pointe-Noire, le

29 JUIN 2007

AMPLIATIONS :

- Transitaires
- Syndicat des transitaires
- Consignataires
- Douane
- BIMV
- Superviseur
- Archives


- **Roch HOULAMY** 1-47